

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal

Conseil municipal du 2 mai 2011

1 Relations internationales - rencontres des villes jumelées à Marl – mandat spécial donné à madame Danièle CARLIER.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Mme PORAS

M. BOULHAMANE

M. SEGUIN

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BOUKHELIF

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **33**

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. TAHI

SOUS-PREFECTURE

11 MAI 2011

60300 SENLIS

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Marl (Allemagne) fête ses 75 ans. Creil et Marl ont tissé des liens d'amitié depuis presque 36 ans. Monsieur le Maire a mandaté spécialement Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe chargée de la citoyenneté et du bien vivre ensemble, pour le représenter aux rencontres des villes jumelées qui auront lieu à Marl, les 16 et 17 juillet 2011.

Conformément à l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, les frais engagés pour le déplacement à Marl, correspondant à l'achat du billet d'avion, seront remboursés à Madame CARLIER.

Les dépenses de transports effectués dans l'accomplissement de ce mandat spécial lui seront remboursées sur présentation de l'état de frais.

maintenant !

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Madame Danièle CARLIER
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L 2123-18,
Considérant la rencontre des élus des villes jumelées qui aura lieu à Marl du 16 au 17 juillet 2011.
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Les membres des groupes « Avec Creil, pour tous » et « Rassembler pour réussir Creil » ne prennent pas part au vote.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver le mandat spécial donné à Madame Danièle CARLIER, adjointe au maire.

Article 2 : d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 6532 11 04 RI.).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 MAI 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 MAI 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le...11.05.11

et publication ou notification le...09.05.11

CREIL, le...11.05.11.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Faluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE